

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 11 AVRIL 2022**

à 18 h 30

**au Centre des Congrès d'Epinal**  
*(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 11 avril 2022 à 18 h 30**  
**Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL**

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-deux le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du cinq avril deux mil vingt-deux, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, P. Boeuf, C. Haxaire (jusqu'au point n°19), P. Hauller, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, J. Aubry, J. Bédon, R. Bégel, C. Bertrand, MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, M. Boulliat, P. Casadevall, JL. Chaudy, B. Chevrier, S. Chrisment, JF. Clasquin, P. Claudon, G. Colin, G. Crouvisier, E. Del Génini, E. Demir (jusqu'au point n°4/12), C. Deschaseaux, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, P. Dugravot, M. Emeraux, T. Euriat, A. Fève, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia, E. Garion, B. Gille, S. Grand, V. Grewis, K. Guellaff, A. Guihard, B. Huguenin, E. Jacoté, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, P. Jollet, A. Labat, D. Lagarde, E. Lasseront, A. Laurent, B. Ledrapier, C. Lemarquis, E. Lévêque, B. Malivernay, C. Marchal, D. Marquaire, B. Marquis, JL. Martinet, D. Mathis, D. Micard, R. Michelet, D. Midon, B. Morel, JP. Mougénot, P. Nardin, M. Ozcelik, D. Pagelot, R. Pecorari, D. Perrin, C. Petit, H. Poirat, P. Retournard, N. Robert, MC. Serieys, E. Sivadon, JL. Thiéry, JL. Thomas, O. Timotéo, J. Valsésia, C. Vauzelle, P. Vilmar, F. Virtel, C. Vitu

Excusés : Mesdames et Messieurs M. Heinrich (du point n°3/1 au 3/12), V. Marcot (aux points n°6/3 et 21), Y. Villemin (pouvoir à Madame V. Marcot), C. Haxaire (au point n°17) - pouvoir à Madame C. Dufour (à partir du point n°20)), F. Dulot (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), D. Andrès (pouvoir à Monsieur M. Ozcelik), P. Babey-Foltzer, M. Balland, L. Bedin, R. Bégel (au point n°2/3), D. Bourquin (suppléé par Monsieur JP. Mougénot), A. Cicoella-Filali (pouvoir à Madame G. Jeandel-Jeanpierre), M. Claude-Pitet (pouvoir à Monsieur P. Hauller), S. d'Algerre (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), E. Demir (pouvoir à Monsieur J. Valsésia (à partir du point n°5)), C. Drapp (pouvoir à Monsieur P. Nardin), T. Gaillot (au point n°17), P. Georges (suppléé par Madame C. Lemarquis), S. Giuranna (pouvoir à Monsieur C. Petit), W. Grandmaire (suppléé par Madame S. Grand), D. Harpin (pouvoir à Monsieur K. Guellaff), D. Hueber (pouvoir à Monsieur G. François), N. Humbert (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), V. Jean (pouvoir à Monsieur P. Boeuf), D. Lagarde (au point n°16/1), C. Larrière (pouvoir à Monsieur F. Virtel), B. Laurent (pouvoir à Monsieur M. Fournier), JN. Lombard (pouvoir à Monsieur F. Garcia), D. Marquaire (au point n°17), S. Muller (pouvoir à Madame MC. Serieys), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), C. Paillard (pouvoir à Monsieur T. Gaillot), F. Piaget (suppléée par Monsieur E. Lévêque), C. Pierre (pouvoir à Madame L. Rayeur-Klein), F. Pisas, S. Queyreyre (suppléée par Monsieur R. Pecorari), A. Rafiki (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), A. Remy (pouvoir à Madame E. Del Génini), T. Soler (pouvoir à Monsieur A. Gamet), J. Thomas (pouvoir à Monsieur C. Haxaire (jusqu'au point n°19) puis pouvoir à Madame D. Marquaire (à partir du point n°20)), C. Zeghmouli (pouvoir à Madame A. Laurent)

Absents : Messieurs R. Colin, A. Gambrelle, JP. Poirot, P. Remy, M. Thiébaud

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick NARDIN

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

## 1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

### 1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société SUEZ pour une prestation d'entretien et de surveillance des installations de production et de traitement d'eau potable pour une durée de 3 ans pour les Communes de Chaumousey, Domèvre sur Avière, Les Forges, Sanchey et Uxegney pour un montant annuel de 11.832 € HT.

- Avec la Société VEOLIA pour une intervention sur le branchement des écoles à Chavelot pour des fuites pour un montant de 4.080,30 € HT.

- Avec la Société LARBRE INGENIERIE pour la maîtrise d'œuvre relative à la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif des Communes de Sercœur et Dompierre pour un montant total de 51.025 € HT.

- Avec la Prestataire NEDAP France pour le renouvellement du contrat de maintenance pour l'entretien des stations et détecteurs RFID du réseau de lecture publique pour un montant annuel de 4.460,29 € HT.

- Avec la Société TRB pour des travaux supplémentaires d'assainissement rue Sous le Canal à Pouxieux pour un montant de 14.410 € HT.

- Avec la Société ARCHIMED pour le renouvellement du contrat de maintenance annuelle et d'hébergement du logiciel de gestion du réseau des bibliothèques et médiathèques communautaires Archimed Syracuse.Cloud et pour l'extension à l'application mobile « Mobithèque » pour un montant total annuel de 27.141,75 € HT.

- Avec La Société AB SÉCURITÉ pour la fourniture et la pose d'une alarme anti-intrusion de l'extension du bâtiment du Pôle de Hadol (phase 1 et 2) pour un montant total de 11.237 € HT.

- Avec les Entreprises SAS PIERRE B, SAS GONSOLIN, SARL CLAUDE DIDIER MENUISERIE, SARL EUROP REVETEMENTS, EURL COLLINO, SAS FOKI, SARL PASCAL GOURY, SAS SODEL et SAS NOUANSPOY pour des travaux de restructuration et d'extension du Gymnase Lapicque à Epinal pour un montant en plus-value de + 68.969,03 € HT portant le nouveau montant du marché à 3.196.395,83 € HT.

- Avec la Société SAS ID VERDE pour l'aménagement paysager de l'opération de création du Stade d'Eaux Vives pour un montant total de 95.987,15 € HT.
- Avec la Société BRUNNER pour l'achat de mobiliers pour les futurs bureaux de la Maison de l'Habitat et du Territoire pour un montant de 36.719,44 € HT.
- Avec la Société PRO EVOLUTION FITNESS SASU pour l'achat de machines de musculation d'occasion pour équiper la salle de musculation du Gymnase Lapicque à Epinal pour un montant de 11.800 € HT.
- Avec la Société CHARDOT et l'Agence d'Architecture BOUILLON-BOUTHIER pour une étude de faisabilité de la réhabilitation de l'auditorium de la Louvière d'Epinal pour un montant total de 17.980 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour le suivi des stations de traitement des eaux usées de Pouxoux, Xertigny, La Vôge les Bains et Arches pour un montant annuel de 20.879,44 € HT.
- Avec la Société TL SYSTEMES pour le renouvellement des contrats de maintenance du firewall et l'infogérance téléphonique et informatique pour la Médiathèque Intercommunale de Thaon les Vosges, la Médiathèque de Deyvillers et la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant annuel total de 3.369,30 € HT.
- Avec la Société THIEBAUT GODARD pour l'achat de filtrcarb granicalcium pour Renauvoid pour un montant total de 6.375 € HT.
- Avec la Société MENG SAS pour l'achat et le remplacement du surpresseur n°1 pour la station d'épuration de La Vôge les Bains pour un montant de 8.428 € HT.
- Avec le groupement GERALD KLAUSS ARCHITECTURE / SEDIME / BET PETIN-HENRY / ACERE pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une Médiathèque à Golbey pour un montant de 210.017,50 € HT.
- Avec l'Agence DAC COMMUNICATION pour une mission d'assistance rédactionnelle du projet de territoire pour un montant de 25.600 € HT.
- Avec l'UGAP pour l'achat de compteurs d'eau pour la Commune de Fontenoy le Château pour un montant de 6.245 € HT.
- Avec l'Entreprise SARL POIROT FILS pour des travaux de reprise de branchements d'eaux pluviales et d'eaux usées, 6 route de Rehaincourt et 39 Grande Rue, à Damas aux Bois pour un montant total de 12.000 € HT.
- Avec DIOPASE pour un abonnement annuel au portail exploitant CrystalCloud pour le service eau et assainissement pour un montant de 4.800 € HT.

- Avec la Prestataire EINDEN pour le renouvellement du contrat de maintenance annuel pour le logiciel EPHOTO DAM pour un montant de 1.017,07 € HT.
- Avec la Société SFR pour la mise à disposition d'une liaison Fibre Optique Noire pour une durée de 8 ans visant à permettre d'interconnecter la Piscine Olympique d'Epinal au réseau de fibre métropolitain pour la mise à disposition des services informatique pour un montant de 7.200 € HT.
- Avec la SCET pour une étude de préfiguration pour la création d'un outil d'aménagement dans le cadre de la politique habitat, de la reconquête des friches et d'un développement économique durable pour un montant de 32.988 € HT.
- Avec la Société PROCATH pour la réparation du collecteur d'eau et la mise en place de la masse filtrante à la Piscine Germain Creuse à Golbey pour un montant de 5.916 € TTC.
- Avec la SAS TRB TRAPDID BIGONI pour la phase 1 des travaux relatifs au réseau pluvial et l'amélioration de la qualité de l'eau potable Quartier « Le Champ Hacquin » à Archettes pour un montant de 40.640 € HT.
- Avec la Société CAIRO pour l'achat de mobilier pour la salle de réunion et bureau à la Maison de l'Habitat et du Territoire pour un montant de 23.900 € HT.

⇒ **A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, par le Conseil Départemental des Vosges, d'un local au sein de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale Moyenne Moselle de la Commune de Thaon les Vosges pour assurer l'accompagnement et le suivi individuel des bénéficiaires du RSA sur ce territoire.
- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de réunion des locaux à Charmes situés 100 rue Marcel Gourmand au profit de l'Association Retravailler Lorraine.
- Pour un bail à usage commercial pour un local situé 6, rue d'Epinal à Chavelot au profit de la Société FIBEX SERVICES pour une durée de 9 ans pour un montant annuel de 6.000 € HT.
- Pour une convention de prêt, à titre gracieux, de draisennes à l'école élémentaire Gohypré à Thaon les Vosges.
- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau équipé de la Fabrique à Entreprendre au profit de France Active Lorraine afin d'assurer des missions d'accompagnement et de financement de projet de création ou de développement d'entreprises.

- Pour un bail à usage commercial pour un local situé 6, rue d'Epinal à Chavelot au profit de la Société INERGEEN pour une durée de 12 mois pour un montant annuel de 630 € HT.

⇒ **A la création et modification de régies :**

- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie d'avances auprès de la Direction Générale des Services de la Communauté d'Agglomération d'Epinal visant à compléter les modes de paiement des dépenses de fonctionnement.

⇒ **Au règlement de frais et honoraires :**

- Avec SYNERGIE AVOCATS dans le cadre de la procédure en référé précontractuel pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Médiathèque à Golbey pour un montant de 2.868,54 €.

- Avec la SCP D'AVOCATS ASSOCIES dans le cadre d'une procédure en cours concernant la Souris Verte pour un montant de 1.920 € TTC.

⇒ **A la sollicitation de subventions :**

- Après du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le reconduite de la subvention pour le financement du poste de Chef de projets Reconquête du Bâti en Milieu Rural.

⇒ **A l'adhésion et renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Après des Associations suivantes : Association des Maires des Vosges, des Villes de France, ADCF, Hydreos et AMORCE pour un montant total de 23.432,88 € pour l'année 2022.

## 1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière d'affaires générales :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé une convention de servitudes, au profit de la Société ENEDIS, sur la parcelle cadastrée AW 0195 au Port d'Epinal.

⇒ **En matière de marchés publics :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n°2 au marché de travaux du Stade d'Eaux Vives à Epinal.

⇒ **En matière de groupement de commandes :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Commune de Thaon-les-Vosges pour des travaux de requalification des rues des Pinsons et de la Cour à Thaon-les-Vosges.

⇒ **En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le versement de la participation 2022 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales pour un montant total de 399.249,02 €.

- L'Admission en non-valeur de la somme de 12.279,82 € sur la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage de Thaon les Vosges.

- L'octroi de la garantie d'emprunt de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal pour un prêt pour le financement de l'opération d'acquisition de trois logements PLUS rue de la Maix à Epinal pour un montant de 65.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

⇒ **En matière de tourisme :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec les Communes concernées, la convention de gestion des corbeilles aux abords de la Véloroute Voie Bleue.

⇒ **En matière de cession de terrains :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle d'environ 122.400 m<sup>2</sup> à provenir des parcelles cadastrées AA 188 et AB107 et A537, et d'un terrain d'environ 16.000 m<sup>2</sup> en l'état de talus, sise Zone d'Activité Epinal-Nomexy, au profit de la Société THIRIET, au tarif de 21 € hors taxe par mètre carré et de 1€/m<sup>2</sup> hors taxe par mètre carré pour les délaissés, et a donné agrément de cession à la SEBL Grand Est.

⇒ **En matière d'affaires culturelles :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au règlement intérieur du Conservatoire Gautier-d'Epinal.

⇒ **En matière de cohésion sociale :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la charte de fonctionnement et de confidentialité pour l'échange d'informations des Cellules de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF) et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Préfecture des Vosges, la charte correspondante.

⇒ **En matière de petite enfance :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), la convention de partenariat relative à l'accompagnement du personnel de la crèche Les P'tits Crocos à Xertigny dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

⇒ **En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La convention temporaire de la répartition de la gestion du personnel transféré au Syndicat Mixte Moselle Amont et de leurs rémunérations.

- Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **2 - Stades d'Eaux Vives à Epinal**

#### **2/1 - Convention d'objectifs et de moyens avec le Club GESN - Canoë-Kayak**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Club GESN (Golbey-Epinal-Saint Nabord) - Canoë-Kayak, la convention d'objectifs et de moyens pour la promotion et l'animation du site Natur'O Vives.

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
*Monsieur Benoît JOURDAIN et  
Madame Afafe RAFIKI*

#### **2/2 - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme d'Epinal et sa région**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Office de Tourisme d'Epinal et sa région, l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens.

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
*Monsieur Benoît JOURDAIN et  
Madame Afafe RAFIKI*

#### **2/3 - Convention financière avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges (SDIS 88)**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le SDIS des Vosges, la convention financière relative à l'utilisation de l'équipement Natur'O Vives par le SDIS 88.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
*Madame Régine BEGEL ne  
participe pas au vote*

#### **2/4 - Convention avec l'Office de tourisme d'Epinal et sa région pour la gestion des activités du site Natur'O Parc**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention relative à la vente et l'encaissement des billets du site Natur'O Parc.

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
*Monsieur Benoît JOURDAIN et  
Madame Afafe RAFIKI*

#### **2/5 - Tarifs du site « Natur'O Parc »**

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs du site « Natur'O Parc ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## AFFAIRES FINANCIÈRES

### 3-0 - Désignation d'un Président de séance

Le Conseil Communautaire a désigné un Président de séance pour le vote du Budget Général et des budgets annexes du Compte Administratif 2021.

ÉLU À L'UNANIMITÉ  
*M. Roger ALEMANI*

### 3 - Compte administratif 2021

Le Conseil Communautaire a approuvé les comptes administratifs 2021 des budgets suivants :

*MM. Michel HEINRICH, Frédéric DULOT et Mme Sylvie D'ALGUERRE ne participent pas aux votes*

- 3/1 - Budget Général
- 3/2 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 3/3 - Budget annexe Transport
- 3/4 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 3/5 - Budget annexe Locations Commerciales
- 3/6 - Budget annexe Zones Economiques
- 3/7 - Budget annexe Zone Hermitage
- 3/8 - Budget annexe Zone Economique Xertipôle
- 3/9 - Budget annexe Eau Régie
- 3/10 - Budget annexe Eau DSP
- 3/11 - Budget annexe Assainissement Régie
- 3/12 - Budget annexe Assainissement DSP

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4 - Comptes de gestion 2021

Le Conseil Communautaire a approuvé les comptes de gestion 2021 des budgets suivants :

- 4/1 - Budget Général
- 4/2 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 4/3 - Budget annexe Transport
- 4/4 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 4/5 - Budget annexe Locations Commerciales
- 4/6 - Budget annexe Zones Economiques
- 4/7 - Budget annexe Zone Hermitage
- 4/8 - Budget annexe Zone Economique Xertipôle
- 4/9 - Budget annexe Eau Régie
- 4/10 - Budget annexe Eau DSP
- 4/11 - Budget annexe Assainissement Régie
- 4/12 - Budget annexe Assainissement DSP

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5 - Affectation du résultat 2021

Le Conseil Communautaire a affecté le résultat de l'exercice 2021 sur le budget général et les budgets annexes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal :

- 5/1 - Budget Général
- 5/2 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 5/3 - Budget annexe Transport
- 5/4 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 5/5 - Budget annexe Locations Commerciales
- 5/6 - Budget annexe Zones Economiques
- 5/7 - Budget annexe Zone Hermitage
- 5/8 - Budget annexe Zone Economique Xertipôle
- 5/9 - Budget annexe Eau Régie
- 5/10 - Budget annexe Eau DSP
- 5/11 - Budget annexe Assainissement Régie
- 5/12 - Budget annexe Assainissement DSP

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6 - Budget Primitif 2022**

Le Conseil Communautaire a approuvé le budget primitif 2022 de la Communauté d'Agglomération :

- 6/1 - Budget Général
- 6/2 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 6/3 - Budget annexe Transport

- 6/4 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 6/5 - Budget annexe Locations Commerciales
- 6/6 - Budget annexe Zones Economiques
- 6/7 - Budget annexe Zone Hermitage
- 6/8 - Budget annexe Zone Economique Xertipôle
- 6/9 - Budget annexe Eau Régie
- 6/10 - Budget annexe Eau DSP
- 6/11 - Budget annexe Assainissement Régie
- 6/12 - Budget annexe Assainissement DSP

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
*Mme Véronique MARCOT et*  
*M. Yannick VILLEMEN ne*  
*participent pas au vote*  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7 - Taux d'imposition**

Le Conseil Communautaire a fixé pour l'année 2022, les taux portés au cadre II de l'état 1259 de la notification des taux d'imposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le Conseil Communautaire a fixé les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9 - Taxe GEMAPI**

Le Conseil Communautaire a arrêté le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10 - Fonds de concours - Travaux des stades**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec les Communes de Charmois l'Orgueilleux, Chavelot, Moriville, Nomexy, Portieux, Thaon les Vosges, Vincey et Xertigny, les conventions relatives au versement d'un fonds de concours au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour les travaux des stades.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11 - Exonération de la taxe sur le versement mobilité**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'exonération de la taxe sur le versement mobilité de l'EHPAD « Les Bruyères » / groupe SOS à Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12 - Attribution de fonds de concours**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 12/1 - Commune de Florémont ;
- 12/2 - Commune de Jarménil ;
- 12/3 - Commune de Trémonzey ;
- 12/4 - Commune de Uzemain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 13 - Maison Romaine

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention relative aux conditions de rétrocession de la Maison Romaine à la Ville d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 14 - FIBOIS Grand Est

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion à l'Association FIBOIS GRAND EST et a approuvé le versement d'une cotisation de 3.000 € au titre de l'année 2022. Cette adhésion intervient dans le cadre de la signature du PACTE Bois Biosourcés qui a vocation à accompagner la nécessaire transition vers la neutralité carbone du secteur du bâtiment par l'intégration massive de bois et de biosourcés dans la construction et la rénovation.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 15 - Défis du Bois

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 35.000 € au profit de l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (E.N.S.T.I.B.) - Université Lorraine, pour l'organisation de l'édition 2022 des « Défis du Bois 3.0 ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 16 - Aides Economiques

#### 16/1 - SARL PAULUS ESPACES VERTS

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif de 13.876 € plafonnée à 10.000 € correspondant à un taux de 8 % sur une base de dépenses éligibles de 173.450 € HT au profit de la SARL Paulus Espaces verts sise 205 rue du Bois Pasteur à Hadol.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ  
*Monsieur Daniel LAGARDE ne participe pas au vote*

#### 16/2 - SARL ZIMMERMAN

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif de 1.260 € correspondant à un taux de 6 % sur une base de dépenses éligibles de 18.000 € HT au profit de la SARL ZIMMERMAN sise à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 17 - Association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée 88

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'association TZCLD 88, la convention d'apport d'un fonds associatif avec un droit de reprise d'un montant de 70.000 € dans le cadre de la structuration de l'Association.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ  
*Mmes et MM. Dominique MARQUAIRE, Christelle PAILLARD, Cédric HAXAIRE, Thierry GAILLOT et Jérôme THOMAS ne participent pas au vote*

### 18 - Festival des métiers et de l'orientation

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 3.000 € au profit de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges pour l'organisation du Festival des métiers et de l'orientation édition 2022.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**19 - Economie Circulaire**

Le Conseil Communautaire s'est engagé dans une stratégie et un programme d'actions Economie Circulaire dans le cadre d'une feuille de route Economie Circulaire, Sociale et Solidaire et dans l'obtention du Label Economie Circulaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****20 - Avenant à la convention avec l'ENSTIB**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant à la convention relative au fonctionnement des formations organisées à l'ENSTIB et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MOBILITES****21 - Transport scolaire : création de nouveaux produits tarifaires**

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un « Pass Scolaire annuel » sur le réseau urbain et non urbain ainsi que l'extension à l'ensemble du réseau du « Pass Jeune annuel illimité -26 ans » permettant de voyager de manière en illimitée sur l'ensemble des lignes urbaines et non urbaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
*Mme Véronique MARCOT et  
M. Yannick VILLEMEN ne  
participent pas au vote*

**22 - Festival Rues et Cies 2022**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Ville d'Epinal, une convention de partenariat pour la prise en charge de la campagne d'affichage de l'édition 2022 du Festival Rues et Cies sur quatre bus du réseau de transport de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**23 - Convention d'expérimentation du covoiturage avec l'entreprise KLAXIT**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention d'expérimentation du covoiturage avec l'Entreprise KLAXIT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**HABITAT****24 - Règlement d'attribution de l'aide à la rénovation des logements vacants**

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet de règlement d'attribution des aides communautaire et communales à la rénovation des logements vacants privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**25 - Règlement d'attribution de l'aide à l'emploi de matériaux biosourcés**

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet de règlement d'attribution des aides à l'emploi de matériaux biosourcés à destination des propriétaires privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS****26 - Tarifs Conservatoire Gautier-d'Epinal et Ecole Intercommunale de Musique de Thaon les Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé les nouveaux tarifs du Conservatoire Gautier-d'Epinal et de l'Ecole Intercommunale de Musique de Thaon les Vosges applicables pour la rentrée 2022/2023.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**27 - Tarif pour les matchs de hockey**

Le Conseil Communautaire a approuvé le tarif des matchs de hockey France/Lettonie qui seront organisés à la Patinoire Intercommunale d'Epinal les 21 et 22 avril 2022.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**EAU ET ASSAINISSEMENT****28 - Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Golbey**

Le Conseil Communautaire a délégué à la Ville de Golbey la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du quartier du Général Haxo liés aux compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**29 - Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Rehaincourt**

Le Conseil Communautaire a approuvé la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Rehaincourt pour le projet d'aménagement de bourg pour les travaux liés aux compétences eau potable et eaux pluviales urbaines.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**30 - Confirmation de la demande de retrait de la CAE du Syndicat AGEDI**

Le Conseil Communautaire a approuvé la demande de retrait de la Communauté d'Agglomération d'Epinal du Syndicat AGEDI.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**31 - Convention de vente d'eau entre la Commune de Aillevillers-et-Lyaumont**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de vente d'eau en gros (VEG) entre la Commune de Aillevillers-et-Lyaumont et la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour la fourniture d'eau potable du hameau de « La Chaudeau » à Le Clerjus.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**32 - Convention avec la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société SAUR, la convention relative au recouvrement des redevances assainissement de la Commune de Damas aux Bois.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE****33 - Demande de subvention par l'Association d'Enquête et de Médiation**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'une subvention au profit de l'Association d'Enquête et de Médiation pour la création d'une « Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en danger » sur Epinal pour un montant de 32.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**34 - Tarifs solidaires à l'intention des « primo arrivants » et « déplacés » sur des séances publiques sportives**

Le Conseil Communautaire a approuvé le tarif solidaire d'un euro, par séance, pour les Piscines Communautaires, Bassins d'Été, Patinoire Intercommunale d'Epinal, réseau de lecture publique et Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal aux bénéficiaires des « primo-arrivants » et « déplacés » jusqu'au 1er juillet 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RESSOURCES HUMAINES****35 - Création d'instances paritaires communes**

Le Bureau Communautaire a approuvé la création d'instances paritaires communes à la Communauté d'Agglomération d'Epinal et à la Régie personnalisée La Souris Verte pour les instances suivantes le Comité Social Territorial (CST) et la formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**36 - Fixation du nombre de représentants dans les instances paritaires CST et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et conditions de travail**

Le Bureau Communautaire a fixé le nombre de représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Social Territorial et sa formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail, et a rattaché à la Communauté d'Agglomération d'Epinal lesdites instances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 12 avril 2022,  
Le Président,



Michel HEINRICH